Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-033-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

N° 2021-033

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 27 MARS 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 27 mars 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-046, puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenue au point n° 2021-048), M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (partie au point n° 2021-043, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2021-048, puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-051), M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-033-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Absent : 1

M. GALIN

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2021.
Délibération n° 2021-033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de Paris Terres d'Envol (CLECT) réunie le 17 mars 2021,
Vu le rapport annexé,

Considérant l'intérêt de délibérer pour fixer le montant du Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT) 2021 pour la Ville de Villepinte,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 16 mars 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 17 mars 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 4 ABSTENTIONS
PAR 34 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2021, décomposé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-033-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

	2021
FCCT socle	6 895 150 €
FCCT exo de TH	92 139 €
Habitat privé (Parc de la Noue)	201 000 €
PLU	13 442 €
Politique de la Ville	33 707 €
Renouvellement urbain	31 213 €
Eaux pluviales	195 990 €
Total	**7 462 641 €**

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 27 mars 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-Saint-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-033-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-033

Conseil Municipal du 27 mars 2021

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *II - AFFAIRES FINANCIERES*
5 - Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2021.

La Commune de Villepinte verse chaque année une contribution au fonctionnement de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol. Cette contribution est composée de plusieurs parties prenant en compte les charges transférées, les emplois pris en charge, les dépenses réalisées, les subventions reçues, la fiscalité …

La fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales fait l'objet d'une délibération de la CLECT réunissant l'ensemble des communes de l'EPT.

Cette réunion s'est tenue le 17 mars 2021, et les différents montants composant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) sont actualisés comme suit :

	2020	**2021**
FCCT socle	7 206 876 €	6 895 150 €
FCCT exo de TH	91 955 €	92 139 €
Habitat privé (Parc de la Noue)	415 127 €	201 000 €
PLU	23 303 €	13 442 €
Politique de la Ville	155 783 €	33 707 €
Renouvellement urbain	-	31 213 €
Eaux pluviales	188 400 €	195 990 €
Total	**8 081 444 €**	**7 462 641 €**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-033-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les montants suivants :

- le montant actualisé du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) socle 2021 à hauteur de 6 895 150 €,
- le montant actualisé du FCCT EXO de TH 2021 est de 92 139 €,
- le FCCT habitat privé s'élève à 201 000 €.
- le FCCT 2021 PLU pour un montant de 13 442 €
- le FCCT Politique de la Ville à hauteur de 33707 €
- le FCCT Renouvellement urbain pour un montant de 31 213 €
- le FCCT eaux pluviales pour un montant de 195 990 €

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 16 mars 2021.
Avis du Bureau Municipal du 17 mars 2021.